

**Zeitschrift:** Les intérêts du Jura : bulletin de l'Association pour la défense des intérêts du Jura

**Herausgeber:** Association pour la défense des intérêts du Jura

**Band:** 33 (1962)

**Heft:** 1

**Rubrik:** Annexes

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 02.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

portée. Il faut apprendre aux personnes qui ne le savent pas encore qu'il est nécessaire que des milliers de graines mûrissent pour qu'une seule fructifie. Il faut leur dire surtout que chaque espèce végétale a besoin, pour se développer, d'une certaine ambiance due au sol et au climat comme aussi à la présence d'autres végétaux. Il importe de sauvegarder ces associations naturelles.

« Laissez-moi vivre où je suis née, protégez-moi ! » Pour protéger, il faut faire aimer et d'abord connaître. C'est dans le contact avec la nature que nous trouvons joie, réconfort et rafraîchissement moral et physique.

Les gros bouquets signalent les gens peu instruits des égards qu'on doit à la nature et à son prochain.

La forêt, c'est encore un peu le paradis perdu. Dieu n'a pas voulu que le premier jardin fût effacé par le premier péché.

« Il faut convaincre, non contraindre. »

Les autorités tentent de protéger certaines plantes rares ; aujourd'hui, on cherche, et notre Parc jurassien de la Combe-Grède est à l'avant-garde de ce mouvement, à protéger un site entier, une société végétale et animale dans sa forme originelle.

Soleure et Saint-Imier.

Au nom du Comité du Parc jurassien  
de la Combe-Grède (Chasseral) :

Le président : H. G. Winkelmann

Le secrétaire : Flotron

## ANNEXES

*1er octobre 1961.*

*Direction de l'économie publique du canton de Berne*  
**B E R N E**

*Monsieur le Directeur,*

*Notre attention a été attirée dernièrement sur les difficultés que rencontrent les bureaux d'ingénieurs en génie civil dans le recrutement de leur personnel spécialisé, en particulier dans la recherche de techniciens.*

*Cette pénurie, qui se manifeste d'ailleurs dans d'autres régions suisses, est certainement aggravée dans le Jura bernois par le fait qu'il n'existe aucune section française de génie civil dans nos technicums cantonaux.*

Actuellement, les étudiants jurassiens qui désirent acquérir cette formation dans leur langue maternelle doivent suivre les cours des Technicums de Genève ou de Fribourg. L'aspect financier de ces études est une des raisons majeures qui les font renoncer à ce projet.

Nous ne pouvons pas rester indifférents à ce problème qui touche aux intérêts majeurs de notre pays et nous prenons la liberté de vous exposer la situation présente.

Après enquête auprès des Directions des Technicums de Bienne et de Berthoud, nous avons appris avec intérêt que l'Etat de Berne avait acquis un terrain destiné à un agrandissement important des installations du Technicum de Bienne. La capacité de la division d'architecture sera augmentée et la création d'une division de génie civil est prévue. Il est toutefois relevé que ces projets ne seront réalisables que dans quatre ou cinq ans environ.

Les besoins actuels et les prévisions futures dans le secteur de la construction sont tels que nous vous prions d'examiner les possibilités d'une solution plus rapide à ce problème important.

En vous remerciant de l'intérêt que vous porterez à cette requête, nous vous présentons, Monsieur le Directeur, l'assurance de notre parfaite considération.

Pour l'ADIJ,

le président : R. STEINER

le secrétaire : H.-L. FAVRE

---

Berne, le 2 novembre 1961.

Association pour la Défense des intérêts du Jura,  
par son président M. R. Steiner,

DE LÉ MONT

Concerne : Création d'une section française de génie civil dans un technicum cantonal.

Messieurs,

Nous nous référons à votre demande du 1er octobre 1961 tendant à la création d'une section française de génie civil dans un de nos technicums cantonaux et vous informons de ce qui suit :

Ainsi que vous le savez, le canton a fait l'acquisition, à Bienne, d'un vaste terrain qui permettra de procéder à un élargissement considérable des bâtiments du technicum existant. Les travaux préliminaires en vue de la répartition des nouveaux locaux ont débuté ; ils prévoient, entre autres, la création nouvelle d'une section de génie civil. Dans cette nouvelle section — en tant qu'elle pourra être utilisée comme telle — il va sans dire que l'enseignement se fera dans les deux langues, conformément à la tradition biennoise. Si l'on considère le volume des différents travaux préparatoires qu'exige la mise au point d'un projet de cons-

truction de cette envergure, il s'écoulera encore quelques années — on parle de quatre ans au minimum — jusqu'à l'achèvement des nouvelles constructions prévues.

En procédant à l'examen de votre requête, nous avons également élucidé la question de savoir si, à la rigueur, la création d'une section française de génie civil pourrait être envisagée plus tôt. Or, dans cet ordre d'idée, nous devons vous informer que le résultat de l'enquête s'est révélé négatif. En ce moment, à défaut de locaux disponibles, il n'est pas possible de songer à ouvrir une seule classe supplémentaire au Technicum de Bienne sans la construction préalable d'une nouvelle annexe au bâtiment. Quant à la création de la section requise au Technicum de Berthoud, où l'enseignement s'effectue exclusivement en langue allemande, elle ne saurait entrer en ligne de compte pour des motifs découlant de l'organisation, indépendamment du fait qu'à ce technicum également, toute extension est exclue pour l'instant avant la construction d'un bâtiment annexe. Le Technicum de Saint-Imier, lui non plus, ne dispose pas d'un emplacement de réserve permettant d'y aménager une nouvelle division.

Au vu de ce qui précède, nous osons espérer que vous comprendrez les motifs qui nous empêchent de répondre favorablement à votre désir, avant d'avoir réalisé le projet d'agrandissement du Technicum de Bienne.

Veillez croire, Messieurs, à l'expression de nos sentiments distingués.

Le directeur de l'économie publique :

R. GNÄGI

## CHRONIQUE ÉCONOMIQUE

**La situation de l'agriculture suisse en 1961.** — Le Bulletin du Crédit Suisse de décembre 1961 donne à ce sujet les renseignements suivants :

« En 1961, les récoltes de l'agriculture suisse ont été dans l'ensemble satisfaisantes et d'une bonne, voire d'une excellente qualité. Cependant, les récoltes de fourrage ont laissé à désirer, car l'enfermement a été retardé en maints endroits, particulièrement en basse altitude, par le temps pluvieux du début de l'été. Mais le temps ensoleillé et sec, qui a régné en août et en septembre, a apporté une certaine compensation permettant dans bien des cas deux fenaisons abondantes et de la meilleure qualité. Les cultures de céréales ont eu un rendement un peu plus faible que l'an passé, pour une surface d'emblavement presque identique. En revanche, les vendanges ont été une fois de plus supérieures à la moyenne et se sont élevées à plus de 840 000 hl. Ce chiffre est inférieur à celui de 1960, mais le vin nouveau se distingue par un pourcentage d'acidité exceptionnellement